



## **Conseil Communautaire 18 Novembre 2013 Athesans**

### **Compte rendu de séance**

L'an deux mil treize, le dix-huit novembre, les membres composant le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel se sont réunis à la salle de 70110 ATHESANS après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ernest SCHAER, Président.

Etaient présents : Ernest SCHAER, Christian PLAISANCE, Eugène VAUDREY, Pierre PORRACHIA, Christian PONSOT, Jacques MOUGEOT, Christian BOYER, Marie-Jeanne GOUDEY, Jean-Pierre MOREL, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Christian PERRIGUEY, Roger BERTRAND, Jean-Noël ROUSSEL, Jean-Marie RONDEY, Frédéric FRANCOIS, Daniel BRUCHON, Hugo WALZ, Michel CUENIN, Claude MUFFAT, Monique BOLORE, Claude MOREL, Gérard THEVENY, Guy SAINT DIZIER, Pierre SAVARIN, Pierre MUNNIER, Daniel CLERC, Jean-Louis MOUGENET, Bruno SAILLEY, Annie CLERC, René LAJEANNE, Nadine BOUCARD, Jacques VIVIEN, André DUBOIS, Jean-Pierre GOLASZEWSKA, Michel THEVEAU, Daniel ZAHNER, Jeannine BOSSI, Francine CHAMPION, Roland VUILLEMIN, Paulette SEGUIN, Henri BOSSERT, Thierry RICCI, Edmond BREPSON, Colette CLERC, René LEGENDRE

Absents ayant donné procuration : Pierre THOMASSIN (procuration à Bruno SAILLEY), Gérard PELLETERET (procuration à Colette CLERC), Alain SEGUIN (procuration à André DUBOIS), Alain BIZZOTTO (procuration à Jacques MOUGEOT), Claudine GUILLARD (procuration à Jean-Pierre MOREL), Jean-Paul BELON (procuration à Frédéric FRANCOIS), Michel DAVAL (procuration à Michel RICHARD), Denise GATSCHINE (procuration à Eugène VAUDREY)

Absents : Robert BADALAMENTI, Michel BORON, Charles GRANET, Philippe GAMET, Ghislaine VUILLIER, Alain VUILLIER, Pierre VIENOT, Lionel GIRARDOT, Jean-Marie TRAHIN, Jean GAMET, Alain JACQUARD, André MARTHEY, Gérard GAMET, Sylvain MORISOT, Colette CORNEVAUX, Jacques RICCIARDETTI, Jean-François TOUBIN, Patrice COLNEY

Date d'affichage de la convocation : 8 novembre 2013

Membres en exercice : 72

Membres présents : 46

Suffrages exprimés : 54

Procuration : 8

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Colette CLERC, Déléguée Communautaire de VILLERSEXEL a été élue secrétaire de séance.

## Ordre du jour :

1/ ATTRIBUTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
2/ EXTRA-SCOLAIRE ESPRELS : OUVERTURE LE MERCREDI APRES-MIDI	3
3/ COMPETENCE GYMNASSE	3
A/ CREATION D'UN BUDGET ANNEXE	3
B/ CREATION D'UNE COMMISSION DE GESTION INCLUANT LES COMMUNES EXTERIEURES	3
C/ CONVENTION AVEC LES COMMUNES EXTERIEURES POUR LA PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE	4
4/ SPANC : PRISE DE COMPETENCE « REHABILITATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PRIVEE »	4
5/ HABITAT : SUBVENTIONS	5
<b>Ajouts à l'ordre du jour :</b>	
6/ DENEIGEMENT : ATTRIBUTION DES CIRCUITS	5
7/ BUDGET: DECISIONS MODIFICATIVES	6
8/ VOIE VERTE: DEMANDE DE DETR 2014	6

### **1/ Attribution de délégation de service public**

La délégation de service public pour la gestion du périscolaire et de l'extrascolaire prend fin le 31/12/2013. Une consultation a été lancée. La commission pour les DSP s'est réunie le 29 octobre 2013 et a arrêté la liste des prestataires autorisés à présenter une offre : LES FRANCAS de Haute Saône (seule offre reçue). La commission a donné un avis favorable à l'offre présentée. Cette dernière couvre la période 2014 – 2017 et l'offre financière est la suivante :

Les montants annuels :

2014 : 209.224 €

2015 : 219.685,20 €

2016 : 230.669,47 €

2017 : 242.203,93 €

Soit un total de 901.782,60 sur la période

Il est à noter que cette offre ne tient pas compte de la réforme des rythmes scolaires.

Le Président propose de retenir la proposition des FRANCAS de Haute Saône pour les montants proposés.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### **2/ Extra-scolaire Esprels : ouverture le mercredi après-midi**

Lors de la séance du conseil communautaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013, les membres du conseil communautaire avaient décidé de la fermeture des activités extrascolaires du mercredi après-midi. Cette décision avait été prise en tenant compte des chiffres de fréquentation arrêtés fin septembre 2013 qui donnaient une moyenne de 7 enfants.

Ces chiffres sont remontés au cours du mois d'octobre pour atteindre une moyenne de 17 enfants. Dans ces conditions, le Président a proposé la réouverture des activités extrascolaires le mercredi après-midi à ESPRELS.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### **3/ Compétence gymnase**

#### **a/ création d'un budget annexe**

Afin de pouvoir suivre les coûts financiers concernant la gestion du gymnase de Villersexel, le Président propose de créer un budget annexe.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

#### **b/ création d'une commission de gestion incluant les communes extérieures**

Le Président a proposé de créer une commission de gestion du gymnase. Cette commission a pour but de décider des actions à entreprendre et de suivre l'activité. Les membres suivants ont été élus par le conseil communautaire :

Jean-Louis MOUGENET, Pierre PORRACHIA, Christian BOYER, Nicolas PLANCHON, Roger BERTRAND, Roland VUILLEMIN, Ernest SCHAER, Eugène VAUDREY, Jacques MOUGEOT, Gérard PELLETET, Guy SAINT DIZIER, Claude MOREL. 3 sièges sont réservés aux communes hors périmètre de la communauté de communes.

### **c/ convention avec les communes extérieures pour la participation au fonctionnement du gymnase**

Pour assurer le fonctionnement du gymnase, les communes hors périmètre communautaire vont participer au prorata du nombre d'habitants. Le montant demandé est identique à celui des communes membres de la communauté de communes. La participation financière des 3 communes extérieures est donc la suivante :

<b>Communes</b>	<b>Population</b>	<b>Participation</b>
BOREY	236 habitants	2.124 €
MONTJUSTIN ET VELOTTE	135 habitants	1.215 €
AUTREY-LES-CERRE	227 habitants	2.043 €

Le Président a proposé de signer une convention avec chacune des communes pour matérialiser la participation.

Le conseil communautaire a donné son accord à l'unanimité.

### **4/ SPANC : prise de compétence « réhabilitation des installations existantes sous maîtrise d'ouvrage privée »**

Le 18 novembre 2013 le conseil communautaire a validé à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes du Pays de Villersexel concernant le SPANC; en l'occurrence la prise de la compétence « réhabilitation des installations existantes sous maîtrise d'ouvrage privée ».

La compétence « réhabilitation des installations existantes sous maîtrise d'ouvrage privée » permet à l'agence de l'eau d'apporter une aide maximale de 3000 € par installation réhabilitée. Cette aide doit transiter par le SPANC, qui doit pour cela mener une opération groupée de réhabilitation et les communes doivent être à jour dans leur plan de zonage assainissement. Les particuliers sont aidés uniquement si l'habitation a été construite avant 1996 et si le diagnostic SPANC montre un risque sanitaire, ou si l'installation est inexistante."

La compétence SPANC de la CCPV sera ainsi rédigée :

« Service public d'assainissement non collectif SPANC :

Au bénéfice des communes et des logements du territoire intercommunal ne disposant d'un assainissement collectif. Ce service comprend :

Les prestations obligatoires, à savoir : le contrôle obligatoire des installations d'assainissement non collectif et le contrôle de conception et de bonne exécution des nouvelles installations. La périodicité des diagnostics et leurs financements sont établis dans le règlement intérieur du SPANC.

Le service SPANC accompagne également la réhabilitation des installations existantes sous maîtrise d'ouvrage privée selon la procédure suivante :

- Le SPANC préconise les travaux de réalisation ou de mise aux normes,
- Le propriétaire sollicite une aide auprès du SPANC, qui transmet à l'agence de l'eau,
- Le SPANC réalise l'étude à la parcelle pour toutes les installations réhabilitées, éligibles ou non à une subvention,
- Le propriétaire recrute une entreprise de son choix pour réaliser les travaux préconisés,
- Le SPANC contrôle la conformité de l'ANC réalisé ou réhabilité,
- Le propriétaire paye l'entreprise,

Dans le cas d'éligibilité à une subvention :

- Le propriétaire paye l'entreprise, et transmet au SPANC la facture acquittée,
- Le SPANC communique le dossier à l'Agence de l'eau,
- L'Agence de l'eau verse la subvention au SPANC pour attribution au propriétaire ».

Les territoires de la CCPV objets d'une opération groupée de réhabilitation seront définis périodiquement par délibération. Il faut préciser que les montants énoncés dans la présente délibération sont ceux correspondant au programme 2014-2018 de l'Agence de l'Eau et qu'ils sont susceptibles de modification si la législation venait à évoluer.

Le conseil communautaire a validé le transfert de cette compétence à l'unanimité.

### **5/ Habitat : subventions**

Le Président a présenté les dossiers HABITAT éligible aux subventions de la communauté de communes :

Programme HABITAT 2020 (logements locatif conventionné)

VILLERSEXEL : 7.604 €

Programme HABITER MIEUX (énergies)

VILLERSEXEL: 500 €

VELLECHEVREUX: 500 €

Programme HABITAT 2020 - AUTONOMIE

MIGNAVILLERS: 179 €

### **Ajouts à l'ordre du jour**

### **6/ Déneigement : attribution des circuits**

Christian PLAISANCE présente les circuits de déneigement pour la saison 2013/2014. Il propose également au conseil communautaire les prestataires et le coût horaire. Christian PLAISANCE propose de valider les prestataires et leurs offres.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité le déneigement 2013/2014.

Les circuits de déneigement et les prestataires

Nom	Prénom	Entreprise	Secteur	Prix TTC
JAVELEY	Michel		1	86,11 €
SA. Billotte		Billotte SA	2	90,95 €
Bresson	Jean-Michel	GAEC des Acacias	5 et 3	84,53 €
Simonin	Mickael	ETA Pioche Aline	6,7 et 15	86,11 €
Marsot	Alain	SNC Marsot	8	101,66 €
Thomassin	François	ETS THOMASSIN FRANCOIS	9	54,42 €
Roussel	Jérôme	Ent Roussel	10	16,05 €
Decard	Alain		11	88,28 €
Lescaffette		GAEC Lescaffette	12	93,28 €
Decard	Alexis		13 et 14	77,74 €
Blandin	Jean Paul		16	44,25 €
Frachebois	Stéphane		4	83,72 €

### **7/ Budget : décisions modificatives**

Le Président présente une décision modificative concernant le budget général 2013. Il concerne l'abondement du chapitre 012 (salaires et charges) afin de pallier au manque de crédit en fin d'année.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité la décision modificative.

Article	Budgétisé	Mouvement	Inscription BP 2013
6542 - créances éteintes	15 000 €	-5 000 €	10 000 €
6574 - subventions de fonct aux associations...	40 000 €	-15 000 €	25 000 €
6411 - personnel titulaire	412 500 €	20 000 €	432 000 €

### **8/ Voie verte : demande de DETR 2014**

Le Président a présenté le plan de financement de la voie verte. La délibération sera transmise à la Préfecture pour la demande de subvention DETR. Le Plan de financement est le suivant :

PLAN FINANCEMENT VOIE VERTE			
DEPENSE		RECETTE	
- Travaux	1 058 328.00 €	- Conseil Général	150 000.00 €
- Etudes	28 500.00 €	- DETR	434 731.20 €
		- Autofinancement	584 731.20 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 086 828.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 086 828.00 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.